

## **Motion de soutien aux collègues de Bellefontaine sanctionnés injustement pour faits de grève**

Du 27 novembre au 15 décembre 2015, une grève de près de trois semaines a rassemblé 90% des enseignant-e-s et des personnels de vie scolaire du collège Bellefontaine, en lien avec les autres établissements concernés de l'académie, contre le manque de moyens accordés pour la mise en œuvre de la nouvelle politique d'éducation prioritaire et contre l'absence de prise en compte des personnels précaires.

Dès le début du mouvement, le Principal a refusé le dialogue et est entré dans une logique d'affrontement et de dénigrement des collègues grévistes.

Dans cette stratégie du pire, le Rectorat et l'Inspection académique, malgré les alertes des personnels et des organisations syndicales, n'ont jamais daigné prendre la mesure de la tension et du danger psychosocial que représentait pour les un-e-s et pour les autres une telle situation de travail.

Le 22 mai 2015, 5 enseignant-e-s du collège de Bellefontaine ont reçu par voie d'huissier deux lettres de la Rectrice de Toulouse :

- la première lettre leur annonçait une mutation « dans l'intérêt du service »
- la seconde lettre lançait pour chacun des 5 collègues une procédure disciplinaire, qui peut dans le pire des cas conduire chacun-e à la radiation.

Cinq jours plus tard, le 27 mai 2015, une sixième enseignante du même collège, qui avait été déjà suspendue pour 4 mois, recevait une convocation pour un conseil de discipline à son encounter le jeudi 18 juin à 14h30.

Les syndicats poursuivent sans relâche la défense de cette collègue, qui subit depuis quatre mois un véritable calvaire : nous récusons la suspension qui l'a privée de son travail et a rompu une implication professionnelle dévouée et reconnue auprès de ses élèves ; nous dénonçons le recours à une procédure disciplinaire complètement disproportionnée, infligée au nom d'un courriel malencontreux posté dans un échange à caractère privé.

Le jeudi 18 juin au matin, lors de la CAPA exceptionnelle, malgré la défense collective des commissaires paritaires représentants des syndicats, le rectorat a décidé la mutation "dans l'intérêt du service" de 4 d'entre eux.

Le 18 juin après-midi, s'est tenu le conseil de discipline de la collègue de SEGPA accusée par le principal de "menace de mort" contre sa personne et de "mauvais positionnement institutionnel". Ces accusations à l'encontre de notre collègue , qui l'ont fait passer pour coupable aux yeux de la communauté scolaire et plus largement auprès des parents et des citoyens en général, lors de la CAPD, et au regard du dossier exemplaire de la collègue , de la bagarre qu'ont mené les syndicats, des témoignages de ses collègues, ont dû être abandonnées par le rectorat. Cependant, le rectorat persiste et décide d'infliger à notre collègue une sanction grave : la mutation d'office. Ainsi, ce sont les élèves de la SEGPA du collège qui appréciaient largement leur professeur, qui en seront privés.

L'état psychologique dans lequel se trouvent les collègues de Bellefontaine est inquiétant. L'une des collègues mutée d'office a entamé le lundi 22 juin au matin une grève de la faim pour protester contre l'injustice qu'elle subit.

Nous, membres du CA ....., souhaitons apporter tout notre soutien aux collègues du collège Bellefontaine, et demandons la levée de toutes les sanctions initiées à leur encounter.